

Anglais

Présentation du sujet

Le dossier de cette année proposait aux candidats d'examiner l'impact de l'utilisation des réseaux sociaux sur des utilisateurs jeunes, et moins jeunes. Il se compose de quatre documents de nature différente : un dessin humoristique publié par GRIZELDA sur Facebook en 2018, deux articles de presse publiés en 2019, l'un tiré du *Guardian* écrit par Roisin KIBERD et le second du *New York Times* et écrit par Perri KLASS, et enfin une lettre ouverte que Clarissa BUSTAMANTE adresse aux réseaux sociaux en 2016 sur le site *Odyssey Online*.

Tous les documents s'accordent à dire que l'utilisation excessive des réseaux sociaux peut avoir des effets délétères sur la santé mentale et plus généralement sur la vie d'un grand nombre d'internautes. Pour autant, la reconnaissance de la notion d'addiction ou de maladie assimilée à l'usage excessif des plateformes que des médecins et législateurs appellent de leurs vœux est remise en question par d'autres. En effet, peut-on vraiment taxer de comportement déviant ou problématique une pratique maintenant partagée par plusieurs milliards d'utilisateurs ? Cette ambivalence se retrouvait évidemment dans les propos contradictoires de Clarissa BUSTAMANTE mais également dans le dessin humoristique, dont la publication sur un réseau social ne peut que renforcer sa portée ambiguë. Roisin KIBERD, qui a pourtant personnellement observé les effets pernicieux des réseaux sociaux sur son état de santé arrive à la conclusion que la solution raisonnable serait de mieux contrôler les plateformes mais qu'il serait absurde d'imaginer mettre un terme à l'omniprésence des réseaux sociaux. De la même manière, Perri KLASS, elle-même médecin, s'interroge sur la pertinence de la notion d'addiction. Elle remet en cause la relation de causalité entre l'utilisation des réseaux sociaux et la maladie mentale et insiste elle aussi sur la nécessité de mieux encadrer la pratique mais également de reconnaître ce qu'elle peut apporter de positif aux utilisateurs.

Une fois ce constat établi se pose donc la question des mesures à prendre pour permettre une utilisation plus saine des réseaux sociaux. Perri KLASS et GRIZELDA laissent penser que si les enfants et adolescents ont besoin d'être mieux accompagnés par leurs parents dans le monde virtuel, les plateformes devraient également être mieux pensées et mieux encadrées pour en limiter les effets négatifs. Roisin KIBERD, quant à elle, insiste plus particulièrement sur le rôle des gouvernements qui ne doivent pas abdiquer leurs responsabilités et laisser les individus seuls responsables face à des géants de la tech qui n'ont d'autres objectifs que d'optimiser leurs profits au mépris de la santé et du bien-être de leurs utilisateurs.

Analyse globale des résultats

Les candidats n'ont, semble-t-il, pas eu de difficulté à comprendre les grandes lignes des documents qui traitent d'un sujet qui les touche souvent de près, et si tous les aspects techniques de l'exercice ne sont pas encore bien maîtrisés, tous ont tenté de synthétiser le propos du dossier en structurant le devoir en paragraphes faisant intervenir des éléments appartenant aux différents documents. En revanche, la perception et la compréhension des nuances a échappé au plus grand nombre.

Si l'opposition des aspects positifs et négatifs des réseaux sociaux était légitime, elle ne pouvait suffire ici et devait être dépassée. Plus problématique encore, certains candidats se sont concentrés sur l'impact négatif des réseaux sociaux, laissant complètement de côté les aspects plus positifs que certains médecins leur reconnaissent pourtant.

D'autres ont réduit le problème en ne se concentrant que sur la santé mentale des enfants et des adolescents alors que tous les documents laissaient entendre que les adultes — certes plus capables que les enfants de faire la distinction entre le monde réel et le monde virtuel — sont affectés tout autant par une utilisation excessive des différentes plateformes en ligne.

La notion d'addiction a elle aussi fait l'objet d'un traitement réducteur : elle a trop souvent été considérée comme acquise alors qu'il fallait justement la questionner. En effet, des études laissent penser que les réseaux sociaux sont plus probablement révélateurs de troubles psychologiques préexistants et d'une propension à l'addiction, que la véritable cause du mal-être et des comportements compulsifs observés.

Par ailleurs, très peu de candidats ont identifié le rôle que doivent jouer les gouvernements et les entreprises pour permettre une utilisation plus sécurisée des réseaux sociaux, qui n'ont pas vocation à disparaître.

Enfin, rares sont les candidats qui se sont essayés à une analyse du dessin humoristique ou de la lettre. Quelques-uns, malgré tout, ont relevé la dimension cocasse et, bien sûr, ironique du dessin, ou encore ont remarqué que le visage du père absorbé par son téléphone ne laissait pas penser que son expérience des réseaux sociaux le rendait très heureux. Ces efforts d'interprétation et de prise de recul ont fait l'objet d'une bonification.

Dans l'ensemble, le jury regrette le manque de confrontation et de mise en relation des différents points de vue exposés dans les documents. Les candidats se contentent souvent de juxtaposer les différentes idées qu'ils ont pu repérer sans les hiérarchiser ni les faire dialoguer.

On ne peut que conseiller aux futurs candidats de bien relire les rapports de jury des années précédentes et de suivre les conseils qui leur sont prodigués. Les meilleurs candidats se sont distingués par leur maîtrise des méthodes, leur compréhension et restitution fine des documents, et leur capacité à faire ressortir clairement les différentes lignes de tension qui parcourent le dossier.

Commentaires sur les réponses apportées et conseils aux futurs candidats

Le titre doit être clair et informatif. *Social media addiction* était un titre tout à fait recevable. Un titre est par définition synthétique et ne peut pas être une phrase conjuguée. Il est déconseillé d'inventer des titres trop originaux dont les jeux de mots ne renseignent pas sur la thématique précise du dossier.

Le titre et la problématique doivent être distincts. C'est pourquoi il n'est pas conseillé de formuler son titre sous forme de question puisqu'il ne s'agit pas de problématiser à ce stade mais d'indiquer simplement la thématique du dossier. Le titre doit inclure tous les enjeux du dossier et ne pas se concentrer sur un seul aspect. Par exemple, *Internet addiction, the disease of a new generation* est erroné car les adolescents ne sont pas les seuls concernés, comme on peut le voir sur le dessin humoristique. *Social media and teenagers* est également trop ciblé.

L'introduction doit commencer avec une ou deux phrases d'amorce qui sont une entrée en matière objective. Par exemple, il était possible de commencer par une définition comme *Addiction is characterised by an abnormal behaviour*. Aucune information extérieure au sujet n'est autorisée même si la tentation était grande de citer Mark ZUCKERBERG ou de se référer à la crise du Coronavirus qui a exacerbé les pratiques digitales de beaucoup d'internautes.

La présentation des documents est indispensable pour pouvoir ensuite y faire référence dans le corps de la synthèse. Il faut donc donner le nom de l'auteur (prénom + nom), la nature et la source du document que l'on souligne obligatoirement (*The Guardian*, underbar *The New York Times*, *The Odyssey Online*), ainsi que la date. Il est important de distinguer la nature des documents. Cette année, l'un d'eux était une lettre digitale adressée directement aux réseaux sociaux, eux-mêmes dénoncés dans le dossier. Elle se distingue donc des deux articles de presse. L'année suffit, sauf quand le mois revêt une importance particulière. Par ailleurs, si les documents sont publiés la même année, il est possible de regrouper (par exemple *both released in 2019*). Il est inutile de recopier les titres des articles, qui sont souvent longs et n'apportent aucune information significative supplémentaire. Il n'est pas judicieux d'évoquer le contenu des documents car cela ne permet pas de présenter le point de vue de l'auteur dans sa complexité et cela conduit à des introductions trop longues.

La problématique doit apparaître sous la forme d'une question directe ou indirecte, contrairement au titre. Une phrase telle que *The dossier raises the issue of social media addiction* présente la thématique et n'est pas une question de problématique. Par exemple, des questions de problématiques pertinentes trouvées dans des copies : *Is the overuse of social media worrying?* (question directe), et *We can wonder what the impact of social media addiction is in our society* (question indirecte).

Enfin, il ne faut pas annoncer de plan puisque le développement veillera à commencer chaque partie par une *topic sentence*, c'est-à-dire une phrase qui annonce l'argument de la partie et à lier les arguments entre eux. Les mots de liaison et les verbes logiques sont très utiles à cet égard (*thus it entails* ; *because it was triggered by*).

Les bonnes copies ont proposé une problématique à question unique, et non une question multiple ou plusieurs questions, qui sont autant d'annonces de plan déguisées. Ce qui est attendu est une question simple, générale et bien ciblée, prenant en compte tous les documents du dossier.

La rédaction d'une synthèse nécessite des qualités de reformulation concise et de condensation des idées exprimées par les auteurs des documents ou par les points de vue mentionnés dans les documents. Il ne faut d'ailleurs pas confondre le point de vue de l'auteur avec le point de vue d'une personne citée dans le document. Cette année, les articles de presse faisaient appel à des médecins spécialistes de l'addiction dont les noms devaient être clairement identifiés dans le corps de la synthèse. Il fallait préciser qui étaient ces spécialistes (*Dr Rich / Dr Radovic*) et qui citait ces spécialistes (Perri KLASS). De même, donner l'exemple des *hikikomori* n'est possible que si l'on explique ce qu'ils sont en quelques mots (*teenagers who never go out and spend their time on their computers*) et qui en parle (*Roisin Kiberd quoting Japanese psychologist Tamaki Saito*).

Il est par ailleurs demandé aux candidats d'utiliser leurs propres mots et de ne pas copier-coller, ni juxtaposer des phrases ou des expressions extraites des documents. Une bonne synthèse montre une bonne compréhension des informations relevées dans le dossier, qui sont hiérarchisées de façon claire et rigoureuse. Les idées doivent être très régulièrement confrontées, c'est-à-dire comparées, rassemblées, opposées ou nuancées.

Chaque partie commence par une phrase directrice précise (la *topic sentence*, phrase d'introduction du sujet de la partie ou du paragraphe), qui inclue des mots clés et qui annonce l'enjeu de la partie. On ne peut donc pas commencer une partie par un détail ou un exemple d'importance mineure, issu de l'une des sources. Les sources justement (au minimum trois par partie) viennent ensuite étayer cet argument dans un même paragraphe. Ne faire référence qu'à deux documents, voire parfois un seul, n'est pas satisfaisant. Nous invitons donc les candidat(e)s à approfondir l'étude et l'analyse du dossier en amont afin d'avoir suffisamment de contenu pour en préciser les enjeux. Certaines copies ont par exemple évoqué les conséquences des réseaux sociaux sans d'abord caractériser les mécanismes de l'addiction, qui sont évoqués dans tous les documents. Il y a souvent un ordre logique dans lequel les arguments doivent être proposés. Cette année, il était incohérent de pointer la responsabilité des entreprises comme Facebook dans une première partie sans avoir d'abord identifié le problème (l'addiction) et ses conséquences (sur la santé mentale, des jeunes notamment mais pas exclusivement).

Il faut aussi veiller à la cohérence de l'argumentation au sein d'une même partie. La *topic sentence* renseigne sur le sujet de la partie à venir (par exemple, *social media cause addiction*), mais mentionner ensuite les solutions pour éviter cette addiction correspond à une rupture d'argumentation par l'introduction d'un élément différent de celui qui était annoncé dans la phrase d'introduction – une technique utilisée souvent par les candidats afin de pouvoir introduire artificiellement une référence supplémentaire à un document du corpus. En revanche, cet élément ajouté pourra faire l'objet d'une autre partie dont la phrase d'introduction sera *What can be done to avoid the issues caused by social media addiction?*

Par ailleurs, les candidats ne peuvent pas se contenter de citer les documents les uns à la suite des autres dans des paragraphes distincts, donnant ainsi l'impression d'illustrer des arguments différents. Faire référence à un document en se contentant de le mentionner sans l'analyser n'est pas suffisant : il

faut expliquer la raison pour laquelle cette référence est pertinente. Par exemple, faire allusion au dessin humoristique pour étayer l'idée d'une addiction généralisée est un bon début. Il faut pousser la réflexion et y voir la dénonciation du manque de responsabilité de certains parents eux-mêmes accros aux réseaux sociaux.

Souvent les thèmes des atouts des réseaux sociaux et des solutions aux maux causés par eux n'ont pas été vus bien qu'ils soient évoqués par pratiquement tous les auteurs. Parfois, certains candidats les ont confondus, mais les atouts sont des acquis reconnus par les auteurs, alors que les solutions ne sont que des propositions de certains spécialistes, des pistes à exploiter.

Quelques candidats ont fautivement identifié l'internet aux réseaux sociaux.

Rassembler toutes les sources sous l'expression *According to all documents* est dangereux car il est rare que tous les auteurs soient unanimes, et certains documents contiennent eux-mêmes d'autres points de vue à nuancer. Qui plus est, il serait alors difficile ensuite d'évoquer de façon plus fine et détaillée les opinions variées des auteurs concernés. Cette année, il était conseillé d'éviter des généralités ou des banalités sur les réseaux sociaux (exemple à éviter *Social media is everywhere*). Les meilleurs arguments sont ceux qui sont précis et qui s'appuient sur les documents.

Sur le sujet d'examen, il est indiqué que l'ordre dans lequel se présentent ces documents est « arbitraire et ne revêt aucune signification ». Cependant, beaucoup de candidats ont fait référence aux documents en leur attribuant un numéro (*document 1, document 2, the first / second document, etc.*), ce qui introduit une hiérarchie entre les documents. Si les documents ont été judicieusement présentés en introduction, les candidats peuvent y faire référence de multiples façons, soit en utilisant le nom des auteurs, les sources (soulignées) ou la nature (*the letter, the cartoon, the British press article, the American press article, the graph, the painting, the literary excerpt, etc.*).

La conclusion n'est pas nécessaire. Certains candidats ont donné une conclusion subjective et parfois erronée sur la nécessité de se couper des réseaux sociaux. L'emploi des auxiliaires modaux '*must*' et '*should*' associé à la première personne du pluriel '*we*' est à proscrire car le point de vue personnel n'a pas sa place dans une synthèse de dossier.

Enfin, il est vivement conseillé d'écrire lisiblement, dans une encre foncée et d'aérer la copie, en sautant une ligne (+ alinéa) entre chaque partie.

Rapport linguistique

Lexique

Vocabulaire spécifique au sujet

Le niveau général manquait de variété et de rigueur. Certains mots nécessaires à cette synthèse n'étaient pas sus comme '*loneliness*', '*spend time*' et '*sit around the table*', avec de nombreux non-sens. Certaines prépositions spécifiques ont également posé problème, on dit '*addiction/addicted to*' et '*dependent on*'.

Il y avait également des erreurs dans l'utilisation de '*stop*' qui n'a pas le même sens s'il est suivi d'un infinitif : '*stop to use social media*' signifie que l'on s'arrête dans le but d'utiliser les réseaux sociaux, il faut utiliser '*stop using social media*' pour exprimer le souhait d'arrêter d'utiliser ces outils.

De même les pluriels irréguliers ne sont pas maîtrisés. On dit '*a child*' et '*many children*'. On ne met pas de '*s*' à '*men*', '*women*'.

Remarques générales

Il faut veiller à ne pas confondre les verbes *'to have'* et *'to be'*, les relatifs *'who'* et *'where'*, les pronoms personnels ou les possessifs – *'he / him / his'* et *'she / her'* sont réservés à des personnes, *'it'* à des choses ou des concepts.

Il y a eu certains barbarismes qui nuisent moins à la compréhension mais dénotent un manque de rigueur au niveau du vocabulaire usuel, notamment en mettant la terminaison *'-ie'* à des mots tels que *'technology / economy'*. De même, de nombreux candidats conservaient les accents français comme dans *'•média'*.

Il faudrait également encourager les futurs candidats à savoir écrire correctement les mots de présentation des documents tels que *'a cartoon'* ou *'an article'*.

Grammaire

Verbes irréguliers

Si la présentation des documents était souvent soignée, il reste des erreurs sur des verbes irréguliers fréquents tels que *'written by'*. D'autres verbes irréguliers n'étaient pas sus.

Indénombrables

Le vocabulaire lié à l'information est fondé sur l'utilisation de nombreux noms indénombrables, qui ont été mis au pluriel de façon erronée. Par exemple, *'media'* est déjà pluriel et ne prend pas de *'s'*.

De même, *'information'* est un indénombrable.

De nombreux candidats ont également confondu *'time'* et *'times'*, en utilisant la formule *'they spend many times on social media'* à la place de *'they spend a lot of time...'*

Articles

Cette année, nous avons remarqué des erreurs sur les articles, notamment l'utilisation abusive de *'an'* suivi de mots commençant par une consonne : *'•an burden'*.

Il faut également revoir les démonstratifs dont les formes plurielles ne sont pas maîtrisées : *'this' / 'these'*, *'that' / 'those'*.

Temps

Le sujet permettait l'utilisation du présent mais de nombreux candidats oublient le *'s'* à la 3^e personne du singulier ou alors l'utilisent pour les formes pluriel (*'we, they'*).

Néanmoins, il manque des *'present perfect'*, notamment avec *'since'* : on dit *'social media have existed for decades'*.

Prépositions

Les difficultés liées au *'phrasal verbs'* et aux prépositions en anglais ont entraîné des erreurs fréquentes sur les prépositions, même sur des verbes usuels tels que *'look at'* et *'listen to'*.

Divers

Nous rappelons que les termes *'everyone, everybody'*, ainsi que tout nom précédé de l'article *'every'*, doivent être suivis du singulier.

De plus, *'despite'* doit être suivi d'un groupe nominal et non d'une proposition subordonnée.

Adjectifs

Les erreurs sur les adjectifs sont souvent liées au fait qu'ils sont invariables et qu'il ne faut donc pas ajouter de 's' au pluriel.

Il y a également eu des erreurs sur la formation du comparatif des adjectifs courts : '*more easy*' à la place de '*easier*'.

Syntaxe

La syntaxe des questions est toujours un problème majeur. À peine 10 % des problématiques ont été formulées correctement. La plupart sont des phrases affirmatives auxquelles un point d'interrogation a été ajouté mais dans certains cas, un nouvel auxiliaire est introduit, rendant la phrase quasi-incompréhensible.

Néanmoins, les candidats qui ont opté pour la question indirecte commençant par '*we may wonder if...*' ont eu plus de succès que les autres. Il serait peut-être intéressant d'encourager ce genre de formulation, plus facile à manier, en rappelant aux préparateurs qu'il ne doit pas y avoir de point d'interrogation à la fin.

Enfin nous rappelons que l'ordre des mots en anglais est différent du français lorsque l'on cite les sources : le sujet doit être avant le verbe : '*as Dr Radovic recommends*' sinon une forme passive doit être utilisée : '*as recommended by Dr Radovic*'.

Conclusion

De façon générale, les synthèses de cette année ont été correctement rédigées d'un point de vue technique.

Mais il faudra faire un effort pour améliorer la grammaire de base, qui peut être simple et efficace. Enfin, il faut veiller à écrire lisiblement si l'on veut être compris.